CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS
Lumière intelligente et solutions d'éclairage durables Auvergne-Rhône-Alpes

Modalités de versement de la taxe d'apprentissage

Le versement de la taxe d'apprentissage (0,68% du revenu d'activité) se décompose en deux parts :

La première part est réservée au financement de l'apprentissage, son montant est de 87 %.

La seconde part est destinée au financement des formations technologiques et professionnelles. Le montant de cette seconde part représente 13 % de la taxe d'apprentissage (appelée aussi « dépenses libératoires)

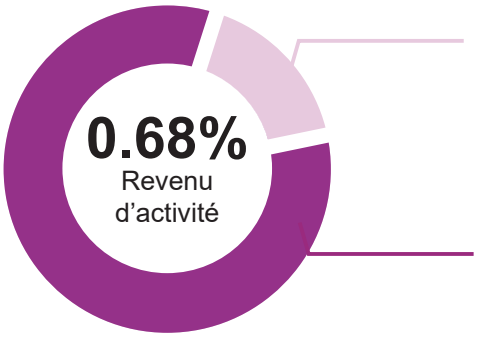

13 %
Dépenses libératoire de l'employeur pour le financement des formations initiales professionnelles et technologiques (Hors apprentissage)
Avant le 31 mai 2021: Versement direct aux établissements de formation habilités (Plus de catégorie en fonction du niveau de formation)

87 %
Financement de l'apprentissage
Versement à l'OPCO puis à l'URSAFF (2022)

Versement de taxe au Campus des Métiers et Qualifications Lumière Plan d'Investissement d'Avenir :

Dans la part des 13%

Versement direct à IUT Lyon 1

(Code UAI : 069 4121 E) qui collecte la taxe pour le campus Lumière :

- Compléter le formulaire en ligne « formulaire de versement » (en cliquant sur le lien dans le mail)
- Effectuer le virement directement sur le compte de l'IUT Lyon1 :

IBAN : FR76 1007 1690 0000 0010 0433 072
BIC : TRPUFRP1
Indiquer dans le libellé du virement : TA 21 - 971F1900 Campus Lumière

Un reçu libératoire vous sera adressé

Pour tout renseignement :

Gaëlle Vérot
g.verot@cluster-lumiere.com
Tel. +33 (0)4 72 40 57 02

Le campus des métiers et qualifications Lumière

Le campus Lumière, c'est quoi ?

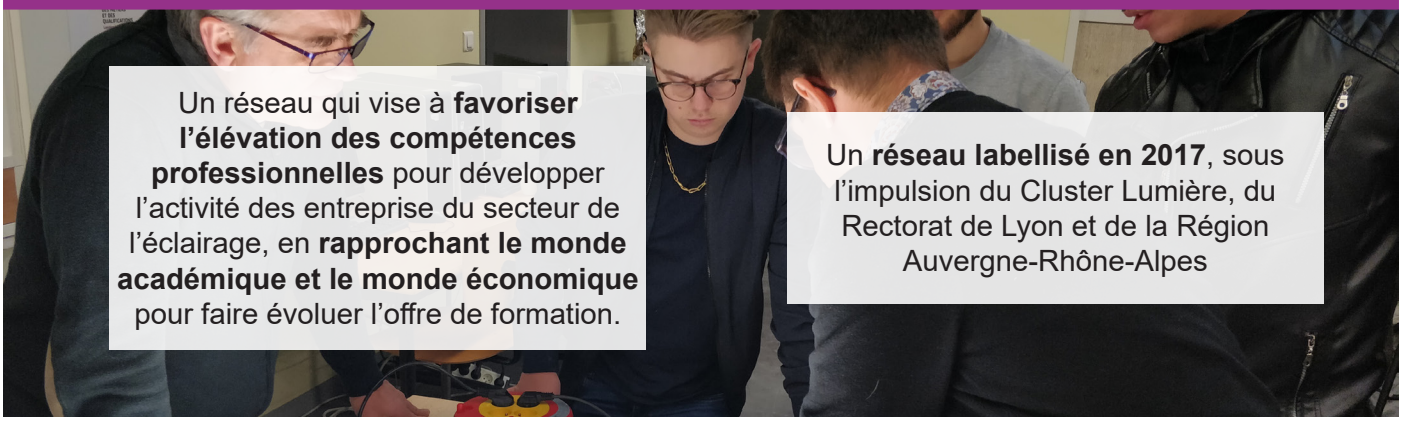

Un réseau qui vise à **favoriser l'élévation des compétences professionnelles** pour développer l'activité des entreprise du secteur de l'éclairage, en **rapprochant le monde académique et le monde économique** pour faire évoluer l'offre de formation.

Un **réseau labellisé en 2017**, sous l'impulsion du Cluster Lumière, du Rectorat de Lyon et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Les ressources humaines, un challenge pour les entreprises dans un domaine concurrentiel

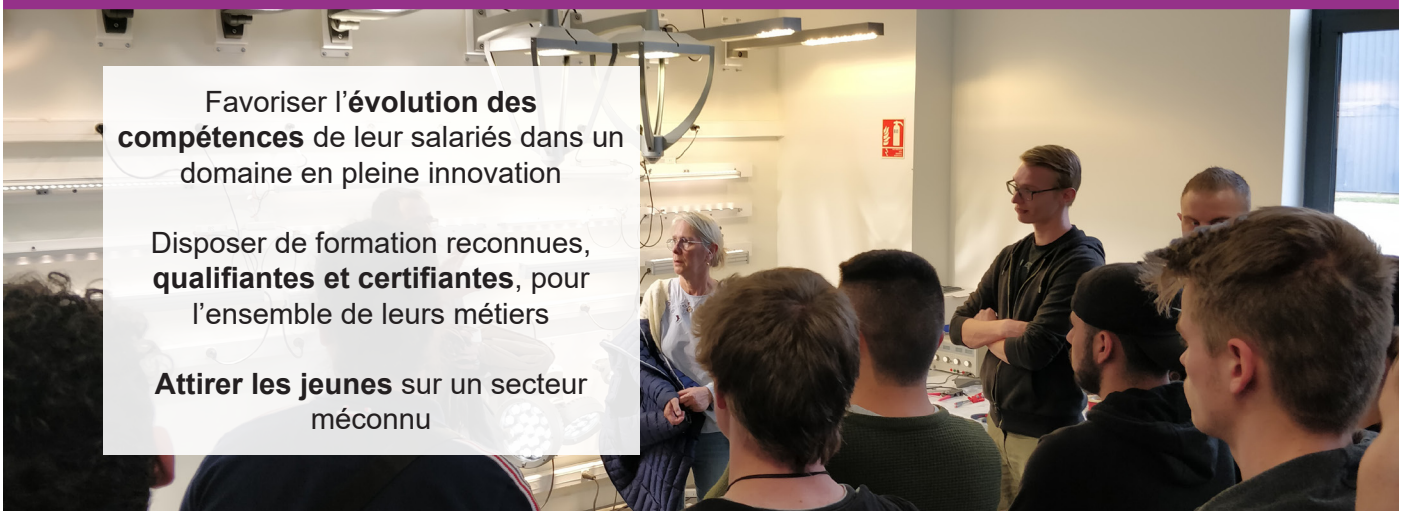

Favoriser l'**évolution des compétences** de leur salariés dans un domaine en pleine innovation

Disposer de formation reconnues, **qualifiantes et certifiantes**, pour l'ensemble de leurs métiers

Attirer les jeunes sur un secteur méconnu

Le projet «Lumières pour un éclairage Durable » (LeD)

Labellisé au PIA 3 et doté d'un budget de 2,5M€ sur 6 ans, ce projet est porté et financé des acteurs publics, territoriaux et privés, et ba permettre d'**accélérer la dynamique du Campus sur ses projets formation autour d'actions structurantes**.

Les 3 objectifs du projet LeD pour favoriser l'emploi et la compétitivité :

1. Des modules de **formations certifiées et reconnues**, pour tous les métiers en lien avec l'éclairage et la lumière.
2. Plus de **3 000 jeunes formés sur 10 ans**, dans différentes filières.
3. Une offre de **formation continue** pour la mise à niveau des compétences de vos salariés.

Action n°1 : mise en lumière de l'éclairage et de ses métiers

Action n°2 : élaboration et mise en œuvre de formations en lien étroit avec les besoins des entreprises

Action n°3 : développement de supports et outils de formation innovants